

À Madame, Monsieur



Sarlat, le 10 janvier 2022

Objet : Taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

Je tiens tout d'abord à vous remercier chaleureusement pour l'aide précieuse et personnalisée que vous nous avez offerte en versant en 2021 aux lycées Pré de Cordy de Sarlat la taxe d'apprentissage ou en accueillant des élèves en stage. Vous contribuez ainsi à l'amélioration permanente de nos équipements et à la qualité de la formation des jeunes qui nous sont confiés.

Nous vous sollicitons à nouveau pour l'année 2022. Notre cité scolaire, avec plus de 1300 élèves, est composée d'un Lycée Général et Technologique et d'un Lycée Professionnel. L'adhésion des Lycées de Sarlat au nouveau GRETA-CFA d'Aquitaine nous permet également de proposer de l'apprentissage (en mixité de public) pour toutes nos formations professionnelles ainsi que de nombreuses formations pour adultes dans le cadre de la formation continue. Ce qui représente une force et un atout pour notre territoire rural.

Vous trouverez au verso le nouveau un mode d'emploi du versement de la taxe d'apprentissage depuis le 1^{er} janvier 2020 (conformément à la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018).

Les lycées Pré de Cordy sont habilités à percevoir directement le solde de la taxe d'apprentissage par chèque ou par virement bancaire ou don en matériel.

Je suis convaincu de votre intérêt à la formation des élèves et des adultes comme de votre participation au dynamisme de notre région. Votre contribution participe de manière déterminante à l'évolution continue des plateaux techniques nécessaires pour assurer une formation de qualité à tous les élèves et apprenants de la cité scolaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Proviseur

Jean Marc BLONDELLE

LE PROVISEUR
Jean Marc BLONDELLE

Affaire suivie par :
Philippe Mesturoux
D.D.F.P.T.

Téléphone
05.53.31.70.70

Télécopie
05.53.29.18.47

Courriel
Ce.0240035h@ac-bordeaux.fr
Ce.0240048x@ac-bordeaux.fr

5 avenue Joséphine-Baker
CS 92202
24204 SARLAT CEDEX

La taxe d'apprentissage 2022

Mode d'emploi

Le nouveau barème

En pratique :

0,68 % de votre masse salariale brute 2021

87% versés à votre OPCO de branche

13% «solides» versés en direct à l'établissement de votre choix

Quand ?

Le versement doit nous parvenir **Entre**

Le 1^{er} janvier
Et
Le 31 mai 2022

Un reçu libératoire du montant et de la date de votre versement vous sera renvoyé

Les étapes clés

1. Calcul de la masse salariale 2021 pour déterminer le solde de la Taxe d'Apprentissage
2. Vérification des établissements éligibles sur les listes préfectorales
3. Versement du montant à l'établissement choisi

Comment effectuer le versement du solde de votre taxe d'apprentissage ?

Par chèque à l'ordre de :

- Soit LP Pré de Cordy
- Soit LCT Pré de Cordy
- Mme l'Agent Comptable
- 5 avenue Joséphine Baker
- 24200 Sorlat La Canéda

Par virement bancaire :

Lycée Général et Technologique Pré de Cordy Code UAI 0240035H	IBAN (International Bank Account Number)								BIC (Bank Identifier Code) TRPUFRP1
	FR76	1007	1240	0000	0010	0034	573		
Lycée Professionnel Pré de Cordy Code UAI 0240048X	IBAN (International Bank Account Number)								BIC (Bank Identifier Code) TRPUFRP1
	FR76	1007	1240	0000	0010	0034	670		

Afin que nous puissions vous transmettre un reçu libératoire, merci d'adresser par voie postale ou par mail à : intendance.0240035h@ac-bordeaux.fr les éléments suivants :

NOM DE LA SOCIETE / ADRESSE MAIL / ADRESSE POSTALE / TELEPHONE / MONTANT DU SOLDE

Établissements	Formations
Lycée Professionnel Pré de Cordy	<p>2 CAP industriels : (Menuiserie, Electrotechnique)</p> <p>1 CAP tertiaire : (Equipié Polyvalent de Commerce)</p> <p>2 Bacs Pro tertiaires : (Métiers de la Gestion Administration, du Commerce et Relation Client)</p> <p>2 Bac Pro HR : (Métiers de la Cuisine, de la Commercialisation Service en Restauration)</p> <p>3 Bacs Pro industriels :</p> <p>(Métiers de la Maintenance des Systèmes de Productions Connectés, des Systèmes Numériques, de la Réalisation de Produits Mécaniques)</p>
Lycée Général et Technologique Pré de Cordy	<p>2 Bacs industriels STI DD :</p> <p><i>Science Technique Industrielle Développement Durable</i> (Innovation Technologique et Energie et Environnement)</p> <p>2 Bacs tertiaires STMG :</p> <p>(Communication et Gestion Ressources Humaines, Mercatique)</p> <p>1 BTS M.S option A :</p> <p>(Maintenance des Systèmes de Production et Robotique)</p> <p>1 BTS F.E.D option C :</p> <p>(Fluide Energie Domotique option Domotique et Bâtiments Communicants).</p> <p>1 Mise à niveau – Cinéma Audiovisuel</p>

FORMULAIRE DE VERSEMENT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS-CONTACT

Votre entreprise

Raison sociale :

Adresse :

N° de SIRET :

Contact entreprise

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Choix de l'établissement :

Lycée Professionnel Pré de Cordy

Code UAI 0240048X

Montant de votre versement :

€

Lycée Général et Technologique Pré de Cordy

Code UAI 0240035H

Montant de votre versement :

€

MODE DE REGLEMENT :

Par chèque :

Chèques accompagnés de ce formulaire de versement dûment complété, à envoyer par courrier.

• Adresse :

Lycées Pré de Cordy

5 avenue Joséphine-Baker

CS 92202

24204 SARLAT CEDEX

Par virement :

Virement accompagné de ce formulaire de versement dûment complété, à renvoyer par mail à notre gestionnaire :

• Adresse e-mail : gest.0240035h@ac-bordeaux.fr

Pour le Lycée Professionnel

• Intitulé virement : « LP PRE DE CORDY TA2021 »

• IBAN : FR76 1007 1240 0000 0010 0034 670

• BIC : TRPUFRP1

Pour le Lycée général et Technologique

• Intitulé virement : « LGT PRE DE CORDY TA2021 »

• IBAN : FR76 1007 1240 0000 0010 0034 573

• BIC : TRPUFRP1

Dans les 2 cas, vous recevrez une attestation de versement (merci donc de bien remplir le formulaire, notamment la rubrique « contact »).

Les **Lycées Pré de Cordy** préparent nos jeunes du CAP au BTS dans les secteurs du Bâtiment,

De l'Industrie, du Tertiaire et l'Hôtellerie-Restaurations